

Décision n° 09 portant nomination à la commission consultative paritaire de l'EPIDE

La Directrice générale de l'EPIDE,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour application de l'article 7 de la loi n° 86-16 du 11 janvier 1984 ;

Vu la décision n° 2016-83 du 2 décembre 2016 portant nomination à la commission consultative paritaire de l'EPIDE ;

Vu la décision n° 2017-29 du 17 mars 2017 portant nomination à la commission consultative paritaire de l'EPIDE ;

Vu la décision n° 3360 du 19 octobre 2017 portant nomination à la commission consultative paritaire de l'EPIDE ;

Décide :

Art. 1^{er} – M. Antoine Hong Tuan Ha est nommé membre suppléant de la commission consultative paritaire de l'établissement en remplacement de M. Jean Serveille ;

Art. 2 – M. Biram Samba est nommé membre titulaire de la commission consultative paritaire en remplacement de Mme Diane Turquet de Beauregard ;

Consécutivement, la composition nominative de la commission consultative paritaire s'établit désormais comme suit :

Représentants du collège 1 :

1° au titre de l'administration :

- a) M^{me} Nathalie Hanet, titulaire,
- b) Mme Nathalie Boumendil, titulaire,
- c) M. Philippe Kaspi, suppléant,
- d) M. François Alexandrenne, suppléant ;

2° au titre des partenaires sociaux :

- a) M^{me} Estelle Piernas, titulaire,
- b) M. Philippe Cartignies, suppléant,
- c) M. Affan Zakaria, titulaire,
- d) M. Hamid Belaggoune, suppléant ;

Représentants du collège 2 :

1° au titre de l'administration :

- a) M^{me} Nathalie Saprès, titulaire,
- b) M. Dominique Caprili, titulaire,
- c) M. Biram Sassoum Samba, titulaire,
- d) M. Antoine Hong Tuan Ha, suppléant,
- e) M. Eric Hébrard, suppléant,
- f) M^{me} Sebahet Saglam, suppléante ;

2° au titre des partenaires sociaux :

- a) Mme Erika Sauzeau, titulaire,
- b) M^{me} Florence Duhamel, suppléante,
- c) M. Romaric Guyot, titulaire,
- d) M. Vincent Keil, suppléant,
- e) M. Lamine Chachoua, titulaire,
- f) M^{me} Nadine Sachot, suppléante ;

Représentants du collège 3 :

1° au titre de l'administration :

- a) M. Philippe Raabon, titulaire,
- b) M. Vincent Ménaert, titulaire,
- c) M. Jean-Christophe Franville, titulaire,
- d) M^{me} Christelle Hampartzoumian, suppléante,
- e) M^{me} Sylvie Mercier, suppléante,
- f) Mme Stéphane Idrac, suppléante ;

2° au titre des partenaires sociaux :

- a) M^{me} Sandra Giacomini, titulaire,
- b) M^{me} Ingrid Lalaux, suppléante,
- c) M^{me} Yamina Hassani, titulaire,
- d) M. Franck Blandel, suppléant,
- e) M. Gérard Soriano, titulaire,
- f) M^{me} Nadine Dufлот, suppléante.

Art. 4 – La décision n° 3360 / EPIDE / DG / DRH / NB du 19 octobre 2017 portant nomination à la commission consultative paritaire de l'EPIDE est abrogée ;

Art. 3 – La Directrice Ressources Humaines est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.


NATHALIE HANET